N° 145 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mardi 25 Mai 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 1 près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Varin, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

OPINIONS

Méthode jugée et condamnée

La grève des postiers est finie, toute de grévistes. Ce n'est pas le décret de grève d'hérésie promulgué mardi qui lui redonnera vie, ni même consolation. Le mouvement est donc venu de juger les méthodes empruntées au syndicalisme dit révolutionnaire, qui donnent de si fâcheux résultats. Je le puis sans faire tort à la grève générale elle-même. Je ne lui ferai jamais, même en la décriant sur tous les toits, le demi-quart du mal que lui font ceux qui se réclament d'elle, voient en elle l'unique moyen d'émancipation des travailleurs et cependant agissent comme s'ils avaient juré d'en rendre l'emploi odieux aux yeux des travailleurs et rétrograde aux yeux des bourgeois, tuant ainsi la crainte chez ceux-ci en même temps que l'espérance chez ceux-là.

Le principal reproche qu'on doit adresser à la grève de surprise, du genre de celle des postiers et de la plupart des grèves en France, c'est d'être faite autant contre les ouvriers que contre le patronat qu'elle prétend réduire à merci. Cette tactique ne doit pas seulement être jugée par ses résultats, mais il est nécessaire de les comparer à ceux que, par une tactique différente, les travailleurs des autres pays ont obtenus.

Les mouvements syndicaux allemands ont, vaille, à la classe ouvrière, en obtenant à la grève que dans la moitié des cas, une augmentation de salaires qu'on peut évaluer à une cinquantaine de millions de francs pour l'année 1907 et par conséquent les suivantes. Dans la même période, les grèves n'avaient avec la tactique primitive de la surprise, rapporté que trois millions aux ouvriers français. Le ministère anglais du travail vient de publier une statistique qui achève le caractère utilitaire de ma démonstration par les chiffres : En Angleterre, où les grèves sont au minimum d'intensité et les syndicats en mouvement d'organisation, les conditions de l'assistance de l'ouvrier sont de vingt pour cent plus avantageuses qu'en France.

Invoquera-t-on le caractère et le tempérament français qui, au dire des démagogues de cabinet et des révolutionnaires en pantoufles, ne sauraient s'accommoder des méthodes lentes et patientes qui assurent de tels succès aux Allemands et aux Anglais ? Ce serait une mauvaise plaisanterie, qui déguiserait mal la paresse des uns et l'ignorance des autres. Les chiffres que j'ai donnés dans un article récent ne tendent-ils pas en effet à nous donner la conviction que si les chefs syndicaux français avaient la patience de les exercer à s'organiser par masses nombreuses et progressivement éclairées, au lieu d'entraîner d'infimes minorités à prendre la lune avec les dents, les syndiqués ne manqueraient pas au syndicat ni ne bouderaient aux besognes de solidarité et du sacrifice qu'il exige ?

Nous avons en France des syndicats qui pratiquent les méthodes de négociation avant la grève. Ce sont précisément ceux qui groupent la plus fort pourcentage de la profession. Et c'est chez eux qu'on trouve à la fois les salaires les plus élevés et la journée de travail la plus courte. Les questions de méthode en matière d'organisation syndicale et de grève, ne sont donc pas des questions de caractère ou de tempérament national. J'ajoute, entre parenthèses, que ceux qui invoquent ces prétendues différences ethniques sont bien mal venus à nous prêcher l'antimilitarisme et l'antipatriotisme. Comment, en effet, se flatter-t-ils de réduire à une nationalité unique les ouvriers des divers pays d'Europe qu'ils prétendent irréductiblement différents ?

Mais voici mieux : les Allemands, à l'aurore de leur vie syndicale, comme d'ailleurs les Anglais il y a soixante-quinze ans, ont pratiqué la grève brusque, sans avis préalable aux patrons, ni organisation préliminaire des ouvriers. Edouard Bernstein a observé la courbe des salaires de cette période et nous en a donné un aperçu dans un des derniers numéros de la *Revue Socialiste*. Cette courbe est on ne peut plus capricieuse, elle procède par bonds et par chutes : une année les ouvriers voient les salaires augmenter de trente pour cent, et une autre année diminuer d'autant et parfois plus. Depuis l'organisation méthodique des syndicats et l'adoption de la tactique anglaise en matière de grèves et de contrats collectifs temporaires, mais renouvelables, la courbe se régularise : elle présente une ligne constamment ascendante. Les ouvriers ne se laissent plus reprendre ce qu'une fois ils ont obtenu.

Cependant, la productivité minima des grèves est mon moindre grief contre la tactique primitive où s'attardent les disciples de la « nouvelle école ». Ce que je lui reproche surtout, c'est de tourner contre les ouvriers, en prétendant préparer leur bonheur futur par leur mal-être présent, la violence contre qui-conque. L'action directe, comme l'exerce-t-elle dans la plupart des cas ? D'abord sur les ouvriers qu'on entraîne en les passionnant, en brutalisant leurs sentiments, en exaspérant leurs griefs jusqu'à l'aveuglement propice aux coups de désespoir. C'est là une première atteinte, et une injure grave, un attentat contre la dignité, contre la liberté de délibération de l'ouvrier qu'on entraîne ainsi, et que les impulsions de la fureur préparent bien mal à l'exercice de la souveraineté économique et sociale qu'on lui promet. On prend un esclave, on l'arme de colère, on l'envoie aux coups, à la prison, à la faim. On a fait un révolté, certes, qui a pu secouer un instant ses chaînes. Mais où est l'homme libre qui saura organiser le travail et se passer du maître qui le lui impose ? Je ne vois qu'un pauvre être de passion exaspérée qui, demain, sera forcé pour manger de retourner à l'ergastule la tête basse et le cœur brisé.

Et lorsque la majorité ne se laisse pas entraîner, encore attardée aux vieilles méthodes combinées avec un révolutionnarisme classique qui était déjà caduc sous Louis-Philippe, les minorités conscientes « cèdent aux docteurs du syndicalisme révolutionnaire sont, forcées de tourner l'action directe contre les ouvriers réfractaires. La plupart du temps, quand la troupe intervient dans les grèves, c'est parce que les ouvriers qui ne travaillent pas se battent avec ceux qui travaillent. Les grèves délibérées par l'ensemble des intéressés et consenties par eux ne connaissent pas ces tristesses. Celles que propulse la « minorité consciente » prétendent mener l'ouvrier à la grève comme jadis les bas officiers armés du bâton ou de la schlague menaient au combat de tristes enrôlés par force. On fait dans les journaux qui croient défendre la classe ouvrière, l'apologie de la « chausselle à clous » et de la « machine à bosseler ». Les littérateurs d'*Ubu Roi* se mêlent aux pouvoirs de l'antisémitisme à matraques pour séparer la classe ouvrière en assommés et en assommés. Ah ! les insensés, perdus dans leur rêve d'harmonie réalisée par la violence ! Ils ne voient donc pas qu'ils préparent ainsi le peuple aux lassitudes et aux découragements guettés par ses ennemis, prêts à lui reprendre les libertés dont il mésusé et demain il méprisera.

C'est grand'pitié de voir se gaspiller tant de forces, tant d'intelligences, tant de dévouements pour de tels résultats. Et tout cela par fidélité conservatrice à de vieilles et glorieuses traditions révolutionnaires, dont le bientôt devrait précisément nous éviter de recommencer ce qui a été fait et nous engager à mieux profiter des libertés conquises par l'héroïque sacrifice des ancêtres. Tout cela aussi, et je ne saurais trop le redire, par paresse, incurable et paradoxale paresse, trop semblable au mal que se donne le sauvage qui abat un arbre pour cueillir le fruit sur la plus haute branche.

EUGÈNE FOURNIERS,
Ancien député socialiste de l'Aisne

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Encore Casablanca

J'avais écrit l'autre jour : « Le caractère des Turcs et le Coran, si mal connus dans notre Occident, avaient paru rendre ces choses *possibles* : une révolution, pas de sang répandu et le Deputé gardant son trône ! Il a se est faite de peu que notre siècle en a assisté à un tel miracle ! » Au lieu de *possibles*, on a tout écrit *impossibles*.

Un épais nuage couvre encore Constantinople : les ministères se succèdent et les troubles se prolongent. La Turquie aura bien du mal à avancer dans les voies de la civilisation. Ce ne sont pas les soucis qui manquent à l'Europe. La malheureuse affaire de Casablanca est arrivée devant le tribunal d'arbitrage de La Haye, et sans doute, c'est déjà une surprise étonnante, un extraordinaire paradoxe, qu'un tel incident ait dû être porté devant l'arbitrage des nations !

On appréhende que les passions qui s'étaient donné carrière au mois de septembre dernier, ne reprennent leur course furieuse. Les cinq déserteurs de la légion étrangère valaient-ils la peine que le monde prît pour eux tant de souci ? Fatigués de servir dans leur pays, ils étaient venus s'enrôler sous les drapeaux de la France. Puis, fatigués de la France elle-même, ils désertent leur seconde patrie comme ils ont déserté la première !

Je les aurais laissé courir. Pourquoi les reprendre ? Il n'est rien de bon à attendre de pareilles gens. Ils nous représentent l'anarchie même, l'incapacité à observer aucune règle, à se conformer à aucune discipline quelconque, française, allemande, britannique ou autre !

Berlin a émis la prétention que le commandant français ou les autorités, quelles qu'elles soient, du pays et de la place où servaient ces soldats, s'avaient pas le droit de les arrêter dans leur désertion, parce que c'étaient des hommes allemands ! Le tribunal de La Haye examinera toutes les particularités de la cause ; il rendra son jugement ; ce jugement sera accepté. Il est pourtant certaines traits essentiels et caractéristiques de la question, nous soient mal connus ou nous aient échappé.

Mais l'aventure en son fond ne prête pas à tant de subtilités. La France a donné l'hospitalité à des gens qui, pour diverses raisons, avaient abandonné leur pays. Elle leur a donné le pantalon rouge et leur a mis en main les fusils de la France. C'est pour ces gens le salut, le pain du jour et l'honneur rendu ! Déclarant qu'ils étaient les voilà classés de nouveau dans une catégorie nationale et sociale.

Puis, tout d'un coup, il leur prend l'envie de fuir et de briser le pacte nouveau qu'ils ont conclu, comme ils ont brisé leur ancien pacte national et patriotique ! Ils vont peut-être emporter des secrets de la défense ? Peut-être agent-ils des espions qui vont rejoindre parfaitement contre leur patrie d'adoption et qu'elle leur a appris et ce qu'elle leur a donné ! Aucun esprit impartial n'admettra une pareille théorie et ne pourra justifier la conduite de ces traîtres et triples traîtres !

Il de Bülow a des ambitions qui ne cessent d'étonner et de scandaliser l'opinion. Est-ce même qu'en se mêlant en fidèle gardien de la paix européenne et de l'harmonie des nations ?

La chancellerie allemande et l'empereur Guillaume II, protecteurs assidus d'Abdul-Hamid pendant trente années, s'empressent de féliciter et de glorifier Mehemed V. Les deux grandes Majestés se saluent mutuellement, au nom du Dieu éternel qui se personnifie en elles bien certainement ! Peut-on espérer que cette illustre comédie assure le salut de l'Europe sans la paix et dans la liberté ?

HECTOR DEPASSE,
Député de la Seine.

PAGES LITTÉRAIRES

Délicate Attention

PAR

Louis ENAULT

Voulez-vous voir un homme heureux ? regardez mon ami André Jurquet, bon soupeur, ayant pignon sur rue, fortune rondelette, bonne cave et femme jolie.

Ce n'est pourtant rien de tout cela qui rend heureux ce bon André.

Il vient d'avoir d'ineffable contentement d'assister à la crémation, parfaitement réussie d'ailleurs, de son honorée et chère belle-maman, Madame Noémie Bridonnet, avec laquelle, depuis quelque temps, les rapports étaient assez tendus, et qu'il a aujourd'hui la consolation de contempler toute la poupre, cendre légère, enfermée dans une urne de cristal, sans avoir à craindre désormais les criailleries insupportables, les tracasseries sourdes dont son adorée belle-mère trouvait le moyen d'agrémenter notre existence.

Homme excellent, mais très madré, cet André Jurquet avait l'idée fixe de la crémation.

Le docteur Raisset, à force de vouloir venir de réussir dans la difficile entreprise de gagner des adeptes à ce système nouveau de quitter la terre, il avait d'abord séduit le public par l'élégance et la confortabilité de son four crématoire et le fonctionnement parfait de ses appareils.

Il avait fait plus encore.

Il avait mis l'affaire en actions, et offert au public des titres acceptés avec une faveur extrême.

Chaque action, coûtant à la somme assez minime de 37 fr. 50, donnait droit à une crémation gratuite et à une participation aux bénéfices de l'entreprise.

Or il y avait grand'rumeur chez André Jurquet, qui célébrait l'anniversaire de son mariage avec la charmante Louise Bridonnet.

Déjà, depuis un moment, le petit vin pétillant, cru Chantelouve, mettait de la mousse dans tous les verres des étincelles dans tous les yeux et de la gaieté dans tous les cerveaux.

Une jeune fille qui remplissait fort agréablement pour les convives l'office de maître d'hôtel, s'approche discrètement du patron, une petite boîte à la main.

Celui-ci jette les yeux sur l'adresse, et reconnaît le coffrage de Mathilde :

— Pour madame, lui dit-il.

L'aimable Mathilde fit le tour de la table et présenta la boîte à sa maîtresse.

Curieuse comme sa grand'mère Eve, Louise ouvrit aussitôt et retira de sa prison ouatée un petit bracelet qui ne courrier lui apportait de Paris.

— Merci, dit-elle à son mari, avec un regard qui valait deux baisers.

Le bracelet fit le tour de la table, et chacun félicita l'heureux mari de son bon goût et de sa générosité.

Seule belle-maman se tenait sur la défensive et gardait le silence hautaine et boudeuse.

— Cela en vous plaît donc pas ? fit le gendre dépité.

— Je n'ai rien dit de pareil.

— Je crois bien, vous ne dites rien du tout.

— Pardon, je dis que depuis deux ans que vous avez reçu de moi cet ange, ce trésor, Louise, ma fille chérie, vous ne m'avez jamais souhaité ma fête, ni ma naissance, ni rien !

— Je réparerai tout cela ! fit Jurquet que le Chantelouve commençait peut-être à troubler quelque peu. Tenez ! vous dites que je ne vous ai jamais rien donné ?

— En effet !

— Eh bien ! je vais vous faire un cadeau tout de suite....

— Sans être curieuse, je voudrais bien voir cela !

André ouvrit son portefeuille, et passant un petit coupon à Madame Noémie Bridonnet :

— Voilà, lui dit-il, un petit billet que je vous conseille de garder précieusement.

— Qu'est-ce que ce billet-là ? est-il de la banque ?... Je n'ai pas mes lunettes ! Est-ce un bon passant à son vaisseau.

— Non, madame, répliqua celui-ci, il n'est pas de la banque : mais il est de l'office général de la crémation.

— Et ! l'horreur !

— Production d'intérêts, belle-maman, avec chance de tirage, et participation aux bénéfices de l'affaire, qui donnera prochainement ceci pour cent de capital.

Cette agréable surprise adoucit quelque peu Mme Bridonnet, qui cacha le coupon là où les femmes cachent tout... dans un poitrine.

A quelques jours de là, la saison estivale remplissait l'atmosphère d'une intolérable chaleur, et desséchait les fontaines de la ville et les gosiers de ses habitants. Depuis le matin jusqu'au soir, et depuis le soir jusqu'au matin, il faisait soif partout.

Mme Bridonnet se trouva fort alitée et fut immédiatement des boissons glacées.

Elle fit tant et si bien qu'en trois jours elle se « procura » une gastroentérite. Ce cas n'est pas mortel, et, avec un bon médecin, j'ai vu des gens en réchapper. On lui en donna deux et le lendemain l'ami André Jurquet se commandait un complet noir, pour porter le deuil de sa belle-mère.

Je ne sais pas ce qu'en cela que le malheur met en fuite ! Allez tout de suite faire ma visite de condoléance à la jolie Louise, elle devait être adorable sous ses crêpes.

— Madame ne reçoit pas, dit Mathilde, j'ai le vais prévenir monsieur.

Une minute ne s'était pas écoulée que l'entrait dans le cabinet d'André Jurquet.

Je vint à moi avec ce que l'on appelle une « figure de circonstance », grave composée pleurant d'un œil et ne riant pas de l'autre.

Nous nous serrâmes la main silencieusement, assez embarrassés tous deux de ce que nous pourrions bien nous dire.

Jurquet n'était pas seul. Un personnage grave à la tenue correcte, et même un peu sévère, que je n'avais pas aperçu tout d'abord, était assis à un bout de table de travail.

— Monsieur le docteur Raisset, me dit André.

— Je connais monsieur de réputation, lui je en minaudant.

— Le fait est, répliqua le docteur d'un air modeste, que ma petite invention.

— Est en train de faire le tour du monde, lui je en l'interrompant.

— Vous pourrez l'apprécier, dit le docteur, car l'honorée Mme Bridonnet jouira des avantages qu'lui confère la bulletin de souscription qu'elle a bien tout récemment à la générosité du meilleur des gendres.

André, sentant un soupçon se tournant vers moi :

— J'espère que dit-il, que vous serez à la triste cérémonie.

— Je le suis pas un homme à vous abandonner dans une pareille épreuve, vous le savez bien cher ami !

— Alors, au cimetière, demain à onze heures précises !

Le cimetière embrassait un périmètre immense toutes les familles un peu bien possède y obtenaient sans trop de peine un emplacement suffisant pour y loger à l'aise sans trop secouer les coudes du voisin. Parfois, il s'était encore plaint d'être à l'étroit. Et quelles épitaphes autour de vous ! quelques-unes celles des maris ou des femmes particulièrement drôlatiques.

« — Je le garde une place ! »

« — Ne me fais pas trop attendre ! »

« — Je te vous toujours ! »

« — Si tu te remaries, je revendrai ! »

Et de peur de revoir son premier chéri, le pauvre femme ne se remarie pas au second.

Après une promenade assez mélancolique, je regardai à ma montre avec une impatience qui m'eut été malaisé de dissimuler. Il était onze heures moins un quart.

Je quittai la grande avenue centrale et reconnus le docteur Raisset, venant à moi les mains ouvertes.

— A la bonne heure, me dit-il, vous voilà le premier au rendez-vous c'est bien. Il ne faut jamais attendre les dames. Vous-même, du reste, n'attendrez pas longtemps. Elle arrive. Le corps est en vue. Je ne l'ai devance que de quelques instants.

Il se présentait, en effet, à la porte de la petite cour. André conduisait le deuil, tout près de la bière, comme s'il n'eut pas voulu se séparer de la chère défunte.

La foule qui avait accompagné Mme Bridonnet jusqu'au seuil de l'éternité se dispersa et il ne resta plus autour du four crématoire qu'une trentaine d'intimes, faisant cercle, avec moi, autour du gendre inconsolé, comme pour ménager sa sensibilité trop grande, et lui épargner un spectacle trop pénible.

— Non, non laissez-moi, murmura-t-il en se dégageant les bras : je veux tout voir !

— Pour être sûr ! murmura le sceptique docteur à mon oreille.

L'opération délicate de la translation du corps de son cercueil sur la plaque de tôle fut assez lentement faite, en enfournant la bonne dame en moins de temps que j'en mets pour la dire, fermée du four lui hermétiquement fermé, la flamme se précipita, et l'œuvre suprême s'accomplit dans le mystère.

L'opération totale dura environ cinq quarts d'heure, sans aucune dépendition de gaz sans aucun dégagement de mauvaise odeur. Puis on éteignit les feux ; on laissa graduellement refroidir et on recueillit la cendre blanche et légère mélangée çà et là de quelques ossements calcinés, puis le tout fut déposé dans une petite urne, et l'on remit à mon ami André Jurquet environ trois kilogrammes de belle-mère.

— C'est peu dit le docteur, mais il n'est pas exigeant, et je suis certain que ce peu lui suffira.

— Je regrette qu'elle n'ait pas touché un dividende, dit André en remontant en voiture avec son urne dont il ne savait déjà plus que faire ; mais je ne lui en voulais pas à la pauvre dame, et je suis content d'avoir pu lui faire un cadeau utile.

— Ceci est d'un bon gendre, murmura le docteur.

LE PROGRÈS DU NORD et l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING répondent gratuitement par la voie du journal à toute demande de renseignements concernant les accidents du travail.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le travail de nuit et la Boulangerie

Réglementation inopportune. Exagérations manifestes. Parallèle possible. Le rôle des municipalités. Malencontreux cadeau

S'il est bon de réglementer, encore ce faut-il pas, cependant, pousser si loin l'amour de l'intervention de l'Etat, qu'en finisse par froisser les habitudes générales. La proposition émise pour interdire le travail de nuit dans la boulangerie nous paraît devoir figurer parmi celles qui n'ont aucune chance d'aboutir.

Il est des phrases qui sonnent agréablement et nul doute, qu'en réunion publique, ne manquerait pas d'être applaudi celui qui, sur un tel pathétique monologue que « chaque nuit des milliers et des milliers d'hommes, en d'étroits réduits surchauffés, dans des sous-sols, s'étiolent à une besogne dure. Et ce qu'ils font, dans le silence des villes endormies, comme s'ils avaient à cacher quelque manipulation répugnante, c'est le pain ! »

Pour éclaire compte, nous tenons à faire remarquer que si la situation est bien telle qu'on nous la dépeint, les milliers d'hommes dont on nous parle ne s'extériorisent pas moins de jour que de nuit et que le lait de « extérieur dans l'activité des villes éveillées ne saurait pas pour assurer leur bonheur ! En réalité, ce qui importe le plus, c'est d'assurer le respect des prescriptions de l'hygiène dans la boulangerie comme autre part et non de changer les heures de travail.

La seule raison de la fabrication du pain la nuit, du l'exposé de moins de la proposition dont nous parlons, c'est la volonté de la clientèle qui a depuis des années l'habitude de recevoir son pain, généralement, de bonne heure, le matin.

C'est déjà, selon nous, une raison sérieuse, de la part d'un commerçant le désir légitime de satisfaire sa clientèle nous paraît absolument naturel et nous avons franchement ne pas voir facilement la main de la notre organisation [illegible] arriver à défendre aux ouvriers qui aiment le pain frais, quoique le pain [illegible] d'en manger à leur déjeuner. Ce n'est pas d'ailleurs le seul bénéfice que nous avons prise, nous désirons également pour la plupart avoir nos journaux le matin. Ne pourrait-on, cependant, avec un peu de bonne volonté et beaucoup d'imagination, établir un parallèle entre ces milliers d'hommes, pour parler comme les auteurs de la proposition dont nous examinons le principe, qui « dans le silence des villes endormies, comme s'ils avaient à cacher quelque manipulation répugnante », fabriquent et le pain du corps et celui de l'esprit ! Pourquoi ne pas, pendant que nous y sommes, interdire aux imprimeries le droit de travailler la nuit ?

Emportés par le désir de prouver le bien-fondé indéniable de leur proposition, ces auteurs posent en principe que la nature veut que l'homme se repose la nuit, que toute dérogation à cette règle est fatale à la santé de celui qui ne respecte pas cette loi naturelle. Mais alors, ce n'est pas seulement à la boulangerie qu'il faudrait appliquer ce principe, et se conséquences naturelles, serait l'interdiction de tout travail de nuit.

Sans doute nous reconnaissons que ce genre de travail n'est guère compatible avec la vie de famille, et c'est là pour nous un plus grand défaut, car nous sommes convaincus que l'habitude arrive à le rendre moins pénible, qu'il s'y a là une force d'entraînement qui le rend plus acceptable. D'ailleurs, les auteurs de la proposition ne vont pas jusqu'au bout, force leur est de tenir compte pour l'organisation rationnelle du travail dans la boulangerie, des usages locaux et des méthodes de [illegible]. Ils reconnaissent que, dans le Nord, on fabrique le pain sur [illegible] pétrissent, que dans la [illegible] le fait sur travail, et que [illegible] pour préparation, et [illegible] pétrir, dans certaines [illegible] heures auxquelles le travail peut normalement [illegible].

Nous croyons que telles [illegible] avec [illegible] vent [illegible] du pain frais dès le matin, et charger d'autre part les municipalités, qu'elle, comme de porter entrave à la satisfaction de son désir, c'est, selon nous, le moyen pas pratique d'aboutir au but est qu'on se donne [illegible].

BERTAIL.

M. Doumergue à Chaumont

Chaumont, 24 mai.

MM. Doumergue et Chéron étaient hier allés à Chaumont, inaugurer un hôpital et une école.

A cette occasion, M. Doumergue a présidé une réunion de la fédération républicaine de la Haute-Marne. Après un discours de M. Blanguernon, inspecteur d'académie, M. Gruot, président de l'Amicale, a salué le ministre et lui a donné connaissance de l'ordre du jour suivant voté par l'association :

Les membres de l'Amicale des instituteurs et institutrices de la Haute-Marne, considérant que la multiplicité des groupements d'instituteurs amène souvent l'opinion publique à confondre le caractère et l'importance de chacun d'eux et à attribuer à la masse des instituteurs des écarts de langage et l'attitude regrettable de quelques-uns ;

Qu'à contient dans l'intérêt de l'école laïque de dissiper à ce sujet toute équivoque et de laisser à chacun ses responsabilités, qui implique aussi de déterminer les droits et les devoirs des fonctionnaires ;

Émettent le vœu que le statut des fonctionnaires soit mis en discussion le plus tôt possible au Parlement ;

Refusent d'entrer au service d'un groupement politique quelconque, leur rôle professionnel et social consistant à enseigner à tous les enfants qui leur sont confiés et sans distinction d'origine, l'amour du prochain, de la patrie et des lois républicaines.

Repoussent avec indignation les paroles qui ont récemment pour les instituteurs le droit de s'adresser aux Bourses du travail et à la C G T et celles qui ont fait appel au concours des instituteurs pour la propagande antimilitariste ;

Protestent énergiquement de leur loyalisme républicain le plus absolu.

M. Doumergue a félicité les instituteurs de leur excellent appel. Il a défini le rôle des éducateurs de la jeunesse et précisé les obligations des fonctionnaires de tous ordres.

Au banquet démocratique qui a eu lieu ensuite et qui comprenait 1 500 couverts, M. Doumergue a longuement rappelé l'œuvre de la troisième République. Il a défendu le ministère Clémenceau contre les attaques dont il a été l'objet. Il a insisté sur ce fait que le cabinet avait revendiqué nettement et prit sans hésitation toutes ses responsabilités. Il a terminé en disant que si des crises douloureuses et parfois tragiques s'étaient entravé le besogne ministérielle, confiez à l'intérieur et menaces à l'extérieur du moins le gouvernement actuelle maintenant, également étant surveillé achever la réalisation de son programme.

Dans l'après-midi ont eu lieu diverses inaugurations.

Des manifestants sont arrêtés

Huit arrestations ont été opérées dans un petit groupe de syndicalistes qui affichaient le cortège officiel. A la demande de MM. Doumergue et Chéron, elles n'ont pas été maintenues.

Informations parlementaires

Le statut des fonctionnaires

Paris, 24 mai.

M. Clémenceau, président du Conseil, a conféré ce matin avec M. Briand, ministre de la justice en vue de régler, dans le projet de statut des fonctionnaires, quelques cas particuliers notamment celui des commissaires de police.

Un discours de M. Barteaux

Dieppe, 24 mai.

M. Maurice Berteaux, sous-secrétaire d'Etat de la Chaîne, a pu, [illegible] Alsace-Lorraine, prononcé [illegible] de la jeunesse laïque républicaine.

Au banquet, l'orateur [illegible] a dit qu'il est d'accord avec M. Paul Bignon sur la nécessité de l'union étroite entre toutes les fractions du parti républicain, même les plus modérés, il ne veut des [illegible] pas éloigner ainsi ceux qui sont médiocrement républicains, mais tous ceux qui le sont fermement au fond du cœur et que des nuances d'opinion séparent seulement de leurs voisins.

Parlant de la marine, à l'occasion des travaux de la commission d'enquête dont M. Paul Bignon est vice-président, M. Berteaux a dit qu'il y avait des réformes à apporter dans les règlements surannés qui ont été conçus et élaborés à une époque où l'on n'entrevoyait même pas le perfectionnement de l'industrie maritime contemporaine.

Il y a des responsabilités à prendre, a ajouté l'ancien ministre pour lesquelles il est quelquefois pénible de demander l'assentiment des Chambres. Il est des cas où il faut être sûr de ce pour on veut que l'on doit se sacrifier à son pays quoi qu'il puisse arriver.

Faisant allusion à l'agitation des fonctionnaires, M. Berteaux a dit :

L'œuvre de préparation des citoyens à l'école et à la classe est plus nécessaire que jamais, parce que depuis qu'on a complètement libéré l'homme au point de vue politique, le citoyen ne sait pas encore faire un usage judicieux des libertés dont il a [illegible].

Il est encore un [illegible] jeune [illegible] de ces agitations [illegible] Nos bons et intelligables [illegible] exécutent. Et autrefois de quel Nous ne le savons que trop.

L'odyssée d'un condamné à mort

Belfort, 24 mai.

Une bande de nomades, composée de plusieurs femmes, hommes, femmes et enfants, au nombre d'environ vingt personnes, s'était installée, il y a une huitaine de jours, dans le village de Danjoutin (près Belfort), à la lisière d'un bois.

Ces individus, d'origine allemande, exerçaient le métier de vanniers ambulants et ne livraient à la mendicité.

Parmi eux se trouvait un repris de justice très dangereux, qui est cause le coup d'une condamnation à mort pour deux crimes odieux perpétrés en Alsace. Il avait franchi la frontière pour échapper à la justice allemande.

Ce malfaiteur qui s'appelle Bushe, mais qui voyage sous le nom de Friedmann, apprenant que son incognito avait été trahi, conçut contre quoi énonciateur [illegible] le nommé Mathias Kaute, une haine terrible et menaça de l'exécuter dès qu'il le rencontrerait.

Avant-hier, il s'aperçut son ennemi qui revenait d'Héricourt avec sa famille. Bushe et ses compagnons se lancèrent à la rencontre, armés de fusils. Kaute, sans [illegible] pire de la peur, s'enfuit dans la direction du bois pour échapper à une [illegible]